

TARIFS PRESTATAIRE AU 1^{er} JANVIER 2017

Les sommes, que vous versez à l'adpad dans le cadre des prestations réalisées, ouvrent droit à un crédit d'impôts à hauteur de 50%

(Conformément à l'article 199 sexdecies à la loi n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017, sous réserve de modification de la législation)

➤ **TARIFS PRESTATAIRE**

DEVIS GRATUIT

Sans prise en charge :

Heures semaine	23,10 € / heure
Heures dimanche et jours fériés	33,50 € / heure
Interventions courtes semaine	Intervention d' ½ heure ou moins : 16,17 €
Interventions courtes dimanche et jours fériés	Intervention d' ½ heure ou moins : 23,45 €

Avec prise en charge et heures complémentaires :

	FINANCEURS	TARIFS
Heures semaine	Conseil Général (APA/PCH)	21,65 € / heure
	Caisses de retraite et Mutuelles	21,65 € / heure
Heures dimanche et jours fériés	Conseil Général (APA/PCH)	31,35 € / heure
	Caisses de retraite	31,35 € / heure
Interventions courtes semaine (½ heure ou moins)	Conseil Général (APA)	15,14 € / intervention
Interventions courtes dimanche et jours fériés (½ heure ou moins)	Conseil Général (APA)	21,96 € / intervention

[Plus d'information sur les caisses de retraite](#)

➤ **TARIFS ENFANCE**

	Garde d'enfants	CAF AD/AVS	CAF TISF
Heures semaine	23,10 € / heure	23,07 € / heure	40,81 € / heure

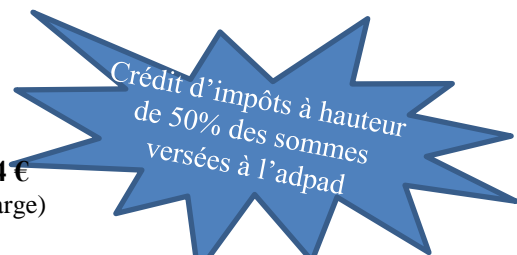
➤ **TARIF DEPLACEMENT**

Pour tous déplacements véhiculés (courses et déplacements accompagnés ou non) à la demande du client seulement en heures semaines:

Trajets facturés au client	0,35 € / kilomètre
-----------------------------------	---------------------------

[Plus d'information sur le tarif déplacement](#)

CARTE D'ADHESION ANNUELLE : 24 €
(Facturée au prorata selon la durée de prise en charge)



Art 6 de l'arrêté du 17/03/2015 : « Le vendeur remet gratuitement un devis personnalisé au consommateur à qui il propose une prestation ou un ensemble de prestations dont le prix total est supérieur ou égal à 100€ TTC ou au consommateur qui lui en fait la demande »